

Commune de CHAVANNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025 à 20H30

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 octobre à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, Mme Déborah Garcia, M. Lionel Melquiond, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu.

Etaient excusés : Mme Stéphanie Palué-Charra (pouvoir donné à Mme Feydet)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 11/10/2025

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 septembre 2025 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (13).

2 – Affaires soumises à délibération :

Construction de la Halle bois photovoltaïque, choix des entreprises :

La consultation a été relancée le 23 septembre en séparant la partie fondations, du reste, soit 2 lots. 3 semaines de consultation jusqu'au 14 octobre à 12h. Nouvelle Commission d'Appel d'Offres CAO le même jour à 18h30 puis le 15 octobre à 20h30. Rappel des critères d'appréciation des offres (40 pts sur le prix, 60 pts sur les critères techniques).

Lot 1 Fondations : 3 réponses reçues, les entreprises Techno Pieux, Ferlay et fils, et SN Lagut. L'entreprise Techno Pieux a fait une proposition financière en dessous du budget mais elle ne répond pas à la demande en utilisant une autre technologie. La proposition ne peut pas être retenue, d'autant plus que les variantes ne sont pas autorisées. Les 2 autres entreprises ont des propositions financières dépassant nettement le budget. On s'y attendait car l'étude de sols montrait des soucis de portance ce qui allait engendrer des surcoûts. Les choix techniques n'étant pas explicites, la CAO propose une négociation avec ces 2 entreprises pour précision des choix techniques et réexamen des coûts avec un délai de 10 jours pour la réponse. Une nouvelle CAO sera réunie le mardi 4 novembre suivi d'un conseil municipal exceptionnel le même jour. *A l'unanimité (13), validation de la proposition de la commission d'appel d'offres pour le lot 1 Fondations.*

Lot 2 Structure : 6 réponses reçues, les entreprises Royans Charpente, Ferlay et fils, Chapelle Charpente, Daru Charpente, Méalonier, et Bernard et fils. Une des entreprises, Ferlay et fils, a une offre anormalement basse, à 136.421€ HT, soit -28.5% au-dessous de la moyenne des 6 offres. La CAO considère qu'il y a un risque à la retenir. Les 5 autres devis sont situés entre 187.018€ HT et 216.735,82€HT. La combinaison de la note « prix » sur 40 et de la note « valeur technique » sur 60, met en tête la proposition de l'entreprise Royans Charpente, 188.150,75€ HT, avec un total de 97 points. La CAO propose de retenir l'offre de cette entreprise.

A l'unanimité (13), validation du retrait de l'offre de l'entreprise Ferlay et fils, considérée comme anormalement basse.

A l'unanimité (13), validation de la proposition de l'entreprise Royans Charpente.

Déclaration des clôtures de parc à chevaux :

La commune accueille, depuis une dizaine d'années, un grand nombre de parcs à chevaux. Les clôtures sont édifiées en bordure de champ, parfois le long de fossés et de ruisseaux communaux. Nous rencontrons, de plus en plus souvent, quelques difficultés d'accès à certains fossés et ruisseaux communaux, lorsque nous souhaitons faire du débroussaillage, du curage, voire des plantations (service environnement d'Arche Agglo), quand les clôtures sont installées de part et d'autre du lieu. Nous ne connaissons pas toujours les propriétaires ou les éleveurs. Nous ne pouvons pas les informer ou leur demander de nous permettre de « passer ». Afin d'améliorer la situation, il est proposé de délibérer pour imposer une déclaration de clôture, à partir de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal. La déclaration comporterait les coordonnées des propriétaires ou éleveurs de chevaux, le plan de situation de la parcelle et le plan de la clôture. Nous pourrions étudier plus tard les possibilités de réglementation du positionnement des clôtures ou de l'accès à nos parcelles dans le cadre d'une modification du PLU. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

Régularisation foncière rue de l'ancienne école côté Est :

En juin 2024, la délibération ci-après avait été prise au sujet de cette régularisation foncière. *Division parcellaire de la propriété de M. Boris Boucher. Le propriétaire propose de donner à la commune 2 petites parcelles, l'une de 5m2 A825, l'autre de 17m2 A823, en bordure sud de sa maison. La situation foncière de l'extrémité Est de la rue est ainsi clarifiée. L'acceptation du don engendrera des frais notariés à hauteur de 300€ environ (recours à une rédactrice d'acte). Le propriétaire a été remercié pour son geste.* Depuis, le propriétaire a construit un mur de clôture avec un portail, et a souhaité faire re borner les parcelles. La cession n'a pas eu lieu. Maintenant, une seule parcelle est à céder à la commune, la parcelle B834 d'une surface de 18m2, légèrement plus petite que les 2 parcelles projetées en 2024, 4m2 de moins. Une délibération modificative pour acceptation de la situation doit être prise. Il est précisé que les frais notariés (rédactrice d'acte authentique) restent identiques. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

Restauration du cadastre Napoléonien (1830) :

Le service archivage du Centre de Gestion de la Drôme et les archives départementales nous ont conseillé de restaurer notre cadastre Napoléonien, relativement dégradé. Un devis a été demandé à la Reliure Dabon de Romans. Il s'élève à 1.687,38 € HT, TVA non remboursable. Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental et peut-être par la Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC (Etat). *A l'unanimité (13), autorisation du Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la DRAC.*

Contribution complémentaire santé des personnels communaux :

A partir du 1er janvier 2026, tous les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à la complémentaire santé de leurs agents. Cette contribution est similaire, dans son fonctionnement, à celle existante sur la prévoyance, décidée en octobre 2024. Elle est versée uniquement aux agents ayant souscrit un contrat "labellisé". Ce n'est pas le cas de tous. La participation financière est forfaitaire, avec un minimum de 15€ par mois. Il peut y avoir une modulation en fonction de la quotité de travail, de la situation familiale... Il est proposé de s'engager sur la base de 15€ sans modulation compte tenu des finances communales. Cette proposition est soumise à l'avis du Comité Sociale Territorial départemental. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

Transfert de la médiathèque de Tournon à Arche Agglo :

La communauté d'agglo a la compétence « médiathèque » ou « lecture publique » depuis sa naissance (2017). Elle a été précisée en avril puis juillet 2025, la compétence devient « gestion d'une médiathèque intercommunale sur 3 sites » à compter du 1^{er} janvier 2026. Une

nouvelle médiathèque va être construite prochainement à Tournon (désignation du maître d'œuvre en cours), destinée aux communes du Tournonais, 2 autres, à Saint Donat et Saint Félicien. La mise en réseaux des bibliothèques communales est prévue. La commune de Tournon possède déjà une médiathèque dont les moyens en personnels, matériels et locaux vont être transférés gratuitement à l'Agglo dès le 1^{er} janvier 2026 sous réserve de l'accord de la CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, accord donné le 30 septembre et de la majorité qualifiée des communes constitutives de l'Agglo d'ici la fin de l'année 2025. Il y a aussi quelques emprunts à reprendre. Le coût global du transfert est évalué à 322.046€ dont 266.134€ de dépenses de personnel (8 personnes ou 7,15 équivalents temps complet). Les locaux actuels (316m² situés dans l'Hôtel de la Tourette) seront restitués ensuite à Tournon, une fois que la nouvelle médiathèque sera construite. *Accord du conseil municipal à la majorité (12 pour et 1 abstention).*

Acquisition d'un fossé d'intérêt public :

Le fossé en question, situé entre le carrefour de la route de Tain RD115 et de la route de Chantemerle RD309, et la rivière Veauane, est l'exutoire de la zone humide de Conring, de la zone d'activité économique de Chavannes, des serres de l'entreprise Guichard Végétaux, des quartiers des Sables, de Conring, du Mouchet et de l'ensemble du vallon remontant vers Chantemerle. Il permet l'écoulement de volumes d'eaux importants compte tenu notamment de la présence d'une dizaine d'hectares imperméabilisés. La commune gère déjà le fossé en amont, le long de la zone économique et des serres de la plaine. Il se trouve actuellement sur les parcelles ZD04 et ZD05, il n'est pas cadastré. Il appartient aux propriétaires des parcelles. Il mesure 380 mètres de longueur. Sa largeur est de 4m. Il est entretenu par la commune, ponctuellement, depuis longtemps. Il est proposé de régulariser la situation, en transférant ce fossé dans le domaine public. Les propriétaires sont d'accord. Cela nécessite, en 1^{er} lieu, de faire intervenir un géomètre pour le bornage puis la création de 2 nouvelles parcelles (devis DMN 980€ HT). Ensuite, nous pourrions faire intervenir un rédacteur d'acte administratif pour l'acquisition (devis 1.014€ HT). Prix d'achat proposé aux propriétaires 0.25€ le m², idem prix d'achat des bois situés dans la zone de protection de l'ENS de l'étang du Mouchet, soit 380€. Le budget total serait d'environ 2.374€ HT, hors TVA non récupérable. Les dépenses seraient à engager sur 2026. *Accord de principe du conseil municipal à l'unanimité (13).*

3 – Affaires soumises à décision :

Construction Halle bois, désignation d'un bureau de contrôle :

2 propositions, Qualiconsult et Alpes contrôle. Même prestation, mais prix différent, Qualiconsult Valence 1.860€ HT, Alpes Contrôle Valence 3.200€ HT. Proposition, retenir l'offre la moins coûteuse. *Le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de retenir l'offre de Qualiconsult.*

Usage de Panneau Pocket :

Quelques chiffres : application ouverte depuis le 4 mai 2022, au 1^{er} janvier 2023 : 141 « favoris » dont 61 « 1^{er} favori », au 1^{er} janvier 2024 : 389 « favoris » dont 108 « 1^{er} favori », au 1^{er} janvier 2025 : 623 « favoris » dont 168 « 1^{er} favori », abonnés Panneau Pocket au 17-10-25 (évolution depuis 18-07-25) : 787 « favoris » (+57, 729, +8,0%) dont 217 Chavannes « 1^{er} favori » (+21, 196, +10.7%), 1.500 à 4.000 consultations en moyenne sur un mois. Panneau Pocket constitue un outil privilégié par la commune pour sa communication et celles des associations locales. Nous avons renoncé à l'implantation coûteuse d'un panneau électronique d'information. La rançon du succès est la multiplication des sollicitations, de toutes origines, notamment des acteurs économiques locaux et des associations Donatienne œuvrant sur un territoire élargi... Afin de ne pas saturer l'outil, il est proposé de valider un règlement des usages restreints aux besoins de la commune, des services d'Arche Agglo d'intérêt local et des associations communales. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

Contractualisation avec Alcome éco organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public :

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac, équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés à 35 % fin 2026 et 40 % fin 2027.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition 50 cendriers de poche pour 1000 habitants, d'1 cendrier de rue et de 8 « éteignoirs » de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues, 0,5€ par habitant soit environ 390€ par année
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés, pour les grandes villes.

Dans ce cadre, Alcome propose de contractualiser avec la commune, en charge du nettoyage des voiries publiques. En contrepartie, la commune met en place : un état des lieux à forte concentration de mégots au sol (places publiques, devant les bâtiments publics...) et des actions de sensibilisation et de communication. 17 communes de la Drôme ont contractualisé à ce jour dont des villages. Pour rappel, il est interdit de fumer devant l'école. En cas d'avis favorable, la commission environnement sera réunie pour identifier les lieux à équiper et décider de la communication. *A l'unanimité (13), accord du conseil municipal pour la contractualisation avec Alcome.*

La commission environnement sera réunie le 3 novembre à 15h30, en présence de l'agent technique communal.

Extinction en milieu de nuit, révision des horaires :

Du fait de la fermeture de la Discothèque Klub 80, il est proposé de modifier les horaires d'extinction. Pour rappel, l'extinction est pratiquée toutes les nuits, en toute saison, de 22h00, le soir, à 6h00 le matin, à l'exception du réseau central (5 réseaux sur le territoire communal, centre et nord bourg, bourg sud-est, bourg sud-ouest, Gourras et Griauges), qui reste éclairé la nuit du samedi au dimanche.

1^{ère} question, étend-on l'extinction à l'ensemble des nuits, sur l'ensemble des réseaux ? A l'unanimité (13), le conseil municipal répond oui.

2^{nde} question, si réponse favorable à la 1^{ère} question, 3 propositions :

- o Généralisation à tous les réseaux, toutes les nuits, de l'horaire d'extinction 22h – 6h ? *Vote 0*
- o Généralisation à tous les réseaux, toutes les nuits, de l'horaire d'extinction 23h – 6h ? *Vote 13*
- o Généralisation à tous les réseaux, toutes les nuits, de l'horaire d'extinction 22h – 6h sauf la nuit du samedi au dimanche 23h – 6h ? *Vote 0*

En résumé, le conseil municipal décide, à l'unanimité (13), de généraliser l'extinction de 23h00 à 6h00 chaque nuit.

PS : lorsque l'ensemble des lampes des réseaux seront des LEDs (30% actuellement), nous pourrions utiliser la variation de puissance, qui permet de réduire, par palier, le niveau de l'éclairage sans extinction totale (minimum, éclairage dit « clair de lune »).

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil d'agglomération du 24 septembre 2025 : Ordre du jour. ADMINISTRATION GENERALE : SYRAVAL Transfert du bâtiment « Ecole de musique » à ARCHE Agglo ; FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Lancement marché travaux « Construction d'un bâtiment

pluriactivités à vocation sociale à Tournon sur Rhône », Renouvellement convention occupation bâtiment crèche les Loupiots, Fonds concours commune Plats réfection de la salle des fêtes, Fonds concours commune Cheminas divers travaux communaux, Fonds concours commune Beaumont-Monteux agrandissement pôle santé, Fonds concours commune Mauves réhabilitation salle des Pénitents, Fonds concours commune Charmes-sur-l'Herbasse aménagement centre bourg, Fonds concours commune Erôme transformation caserne en salle conseil, Fonds concours commune Colombier-le-Vieux travaux rénovation Maison Jourdan, Fonds concours commune St-Barthélémy-le-Plain aménagement des locaux VEFA et travaux voirie, Fonds concours commune Tain l'Hermitage travaux aménagement mobilité douce ; AMENAGEMENT HABITAT : Observatoire de l'habitat Avenant n° 6 convention partenariat ADIL année 2025, Garantie emprunt Habitat Dauphinois logements sociaux Margès, Garantie emprunt Habitat Dauphinois logements sociaux Marsaz ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA Vinays vente parcelles terrain entreprise AMD, Aide Immobilier Entreprise (AIE) Drôme Règlement agritourisme ; AGRICULTURE : Droit expérimentation Convention partenariat WWF, Aide installation agricole Avenant convention partenariat WWF remobiliser enveloppe financière vers « droit expérimentation » ; EAU ASSAINISSEMENT : Rapport Prix Qualité Services 2024 ; RIVIERES : Convention délégation maîtrise ouvrage Valence Romans Agglo à ARCHE Agglo prestation de détermination débits biologiques (PTGE Drôme des Collines), Convention Tournon-sur-Rhône mise à disposition moyens humains Plan Communal de Sauvegarde, Accord-cadre bons commande fourniture, pose et maintenance stations hydrométriques ; SOLIDARITES ACTION SOCIALE : Demande officielle prorogation Convention Technique Globale CTG CAF 2022-2026 pour 2027 par avenant ; CULTURE : Renouvellement convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) 2025-2029 ; INFORMATIONS : Petite enfance Bilan rentrée septembre, Point situation Association Planète Môme, Présentation « Mois des familles » Octobre 2025.

Conseil d'école 16 octobre Bren : Ordre du jour

Vie scolaire : 1 Personnels écoles, 2 Effectifs, 3 Règlement intérieur, 4 Garderie transport, 5 Exercices incendies et PPMS, 6 Travaux, Questions délégués des parents ; Amélioration résultats des élèves : Résultats évaluations nationales ; Parcours éducatifs : 1 Parcours artistique et culturel, 2 Education à la santé et sport, 3 Sensibilisation au développement durable et à l'environnement, 4 Parcours citoyens.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes :

Réunion du comité syndical du 15 octobre. Ordre du jour : alimentation en électricité et en eau de la cabane de Chasse, convention pour transmission électronique des actes au contrôle de légalité, décision modificative n°1, redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et point semestriel.

Exercice Plan Communal de Sauvegarde PCS :

Validation du PCS en avril dernier. Programmation d'un exercice le samedi 25 octobre 2025 de 9h à 12h, en mairie de Chavannes. Thématique retenue, une tempête et un Train à Grande Vitesse bloqué. Présence des conseillers municipaux, d'une partie des agents communaux, d'un animateur de l'Institut des Risques Majeurs IRMA, d'Arche Agglo et des pompiers de Saint Donat.

Réunion des associations communales et intercommunales le 22 septembre : Ordre du jour. État des lieux des usages privés et associatifs de la salle des fêtes et de la salle des associations : échange sur les difficultés, élaboration d'un calendrier partagé des événements associatifs 2025-2026, modalités de réservation, règlement d'usage des salles pour les locations privées ; Gestion et entretien de la salle des fêtes et de la salle des associations : forfait nettoyage pour les locations privées, nettoyage supplémentaire de la salle des fêtes avant les locations (agent communal), nettoyage hebdomadaire de la salle des associations (agent communal) ; Equipements des salles ; Point sur le projet de halle bois. Réunion pour mise en place de l'agenda partagé des salles, le 23 octobre à 13h, en Mairie.

Travaux traverse de village : Reste à réaliser, la fin de l'aménagement de « l'effet de porte » route de Tain », avec l'enfouissement du réseau Télécom et les plantations.

Urbanisme : commission le 9 octobre.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Loïc Perrier pour la création d'un abri de terrasse, rue du 19 mars 1962. DP de M. Christophe Garnier (mandat à la société Conforto) pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, rue des Gourras. DP de M. Nathan Nicouveau pour la construction d'un abri pour matériaux et un changement de fenêtre, rue des Prés verts.

Accord : Déclaration Préalable DP de M. Loïc Perrier pour la création d'un abri de terrasse, rue du 19 mars 1962. DP de M. Christophe Garnier (mandat à la société Conforto) pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison, rue des Gourras. DP de M. Nathan Nicouveau pour la construction d'un abri pour matériaux et un changement de fenêtre, rue des Prés verts.

Divers :

Animation « la Fresque du Climat » le samedi matin 8 novembre de 9h à 12h, à la salle des associations, assurée par Manon Guichard.

Retournement semestriel du compost et 1^{ère} livraison de compost mûr prêt à l'usage le samedi 22 novembre à 10h.

Journée broyage de végétaux avec le broyeur mutualisé d'Arche Agglo le samedi 28 février 2026 toute la journée. Place de l'église, dépôt des branches le jour même ou dans les 2 semaines qui précèdent, soit dès le samedi 14 février.

Réunion sur le photovoltaïque à Chavannes, le lundi 15 décembre à 18h30, en présence d'un intervenant Arche Agglo et de Passerelle Energie pour présenter le photovoltaïque aujourd'hui et notamment l'autoconsommation individuelle et collective, favoriser les échanges d'expériences et susciter de nouveaux projets.

Actions pour garantir un débit suffisant dans la Veauve en période d'alerte sécheresse : Intervention Christian Colombet sur la gestion des pompages : avantage de pompages Eaux de la Veauve en profondeur (moins d'impact en surface), réduction des prélèvements du Syndicat d'Irrigation Drômois à Chavannes et remplacement par des pompages sur Marsaz et Bren. La commune va demander des informations sur les études de transfert d'eaux pour l'irrigation depuis l'Isère, commencées il y a 1.5 années, en substitution des prélèvements locaux.

En réponse à une demande des jeunes, déplacement des 2 cages de handball et de la cage de football de l'espace paysager des Maréchauds, sur la Place des Sports. Les 2 cages de handball seront installées à l'intérieur du terrain de boules, côté sud, installation en cours.

Modification raccordement électrique : depuis le 24 septembre, le Point De Livraison PDL électrique de l'église est séparé de celui créé récemment pour les besoins de la place des sports. La Paroisse reprend la gestion du PDL de l'église.

Arche Agglo va planter de nouveaux arbres dans l'espace des Maréchauds, dans les semaines à venir, notamment dans le terrain longeant la route de Saint Donat, près de la source et à proximité du chemin du Mulet.

Commission électorale : elle va se réunir avant le 31 décembre pour le contrôle des listes électorales. Date à fixer.

Exposition photos 50 ans association Sports et Loisirs, prolongée à la mairie en salle du conseil municipal aux heures d'ouverture jusqu'au 11 novembre, où elle sera transférée à la salle des associations.

A l'initiative d'Arche Agglo, grâce à un financement européen, le Train Théâtre de Portes lès Valence, propose aux habitants et associations de Bren, Chavannes et Larnage, de coconstruire un projet théâtral en 2025-2026. Il aboutira à un spectacle ouvert à tous en juin 2026.

Travaux complémentaires à l'église : sécurisation du chemin de croix.

Salle des fêtes : installation d'un grand réfrigérateur dans la salle du bar.

Cérémonie du mardi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts, suivi d'un apéritif à la salle des fêtes, repas offert aux aînés ensuite.